23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

A07 BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.043_2	PLÉCHÂTEL BREMALIN	18:23
CR01.044	PLÉCHÂTEL LA BERRAUDAIS	18:25
GG01.004	SAINT-MALO-DE-PHILY LA-BRUERE	18:28
BN01.02P	SAINT-MALO-DE-PHILY PONT MONVOISIN	18:30
PH01.000	SAINT-MALO-DE-PHILY BOURG	18:33
BN01.0CA	SAINT-MALO-DE-PHILY QUENELEUC	18:35
MU01.078	GUIPRY-MESSAC LES PLACES	18:38
MU01.185	GUIPRY-MESSAC CHAUMERAY	18:41
MU01.094	GUIPRY-MESSAC LA-BASSE MARTINAIE	18:42
PI.01Y	LOHÉAC PK CHATEAUBRIAND	18:46
PI.02F	LIEURON LIEURON	18:51
35168.034	VAL D'ANAST PRESBYTERE	19:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X01 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
CR01.026	LE PETIT-FOUGERAY LA BASSE FEVRAIE	07:29
CR01.027	LE PETIT-FOUGERAY MAIRIE	07:31
CR01.017	CHANTELOUP LAUNAY	07:33
CR01.071	PANCÉ LA MERANDAIS	07:47
CR01.035	PANCÉ BOURG	07:56
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X01 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
CR01.035_2	PANCÉ BOURG	12:59
CR01.071_2	PANCÉ LA MERANDAIS	13:10
CR01.017_2	CHANTELOUP LAUNAY	13:31
CR01.026	LE PETIT-FOUGERAY LA BASSE FEVRAIE	13:32
CR01.027_2	LE PETIT-FOUGERAY MAIRIE	13:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X01 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
CR01.035_2	PANCÉ BOURG	17:24
CR01.071_2	PANCÉ LA MERANDAIS	17:35
CR01.017_2	CHANTELOUP LAUNAY	17:56
CR01.026	LE PETIT-FOUGERAY LA BASSE FEVRAIE	17:57
CR01.027_2	LE PETIT-FOUGERAY MAIRIE	17:59

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X02 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
JA01.03W	CHANTELOUP LA TOMASSERIE	07:33
JA01.888	CHANTELOUP CHANTELOUP RUE DES CRUAUX	07:37
JA01.088	CHANTELOUP CENTRE	07:41
JA01.03T	CHANTELOUP LES 4 ROUTES	07:44
CR01.065	LE PETIT-FOUGERAY LE VIVIER (TRANSFO)	07:46
CR01.025	LE PETIT-FOUGERAY LE VIL	07:50
CR01.008	LE SEL-DE-BRETAGNE LES MONTS	07:52
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X02 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
CR01.008_2	LE SEL-DE-BRETAGNE LES MONTS	13:07
CR01.025_2	LE PETIT-FOUGERAY LE VIL	13:10
CR01.065_2	LE PETIT-FOUGERAY LE VIVIER (TRANSFO)	13:12
JA01.03T_2	CHANTELOUP LES 4 ROUTES	13:14
JA01.088_2	CHANTELOUP CENTRE	13:17
JA01.888	CHANTELOUP CHANTELOUP RUE DES CRUAUX	13:21
JA01.03W	CHANTELOUP LA TOMASSERIE	13:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X02 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
CR01.008_2	LE SEL-DE-BRETAGNE LES MONTS	17:32
CR01.025_2	LE PETIT-FOUGERAY LE VIL	17:35
CR01.065_2	LE PETIT-FOUGERAY LE VIVIER (TRANSFO)	17:37
JA01.03T_2	CHANTELOUP LES 4 ROUTES	17:39
JA01.088_2	CHANTELOUP CENTRE	17:42
JA01.888	CHANTELOUP CHANTELOUP RUE DES CRUAUX	17:46
JA01.03W	CHANTELOUP LA TOMASSERIE	17:50

X02 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.069	CREVIN SALLE DES BRUYERES	18:35
BR01.00O	CREVIN EGLISE	18:36
JA01.03Y_2	CHANTELOUP CHANTELOUP POUEZ	18:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X03 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
CR01.020	SAULNIÈRES SAULNIERES LA TENNEHAIS	07:28
CR01.060	SAULNIÈRES LA VIEILLE COUR	07:31
CR01.062	SAULNIÈRES BEAU SOLEIL	07:34
CR01.029	LE PETIT-FOUGERAY LA SAUVAGERE	07:40
BN01.05M	PANCÉ LE MONT SERIN	07:48
BN01.057	PANCÉ LA CHAPELLE	07:52
CR01.054	PLÉCHÂTEL LE CHATELLIER (S.COMMUNALE)	08:01
BN01.091_2	PLÉCHÂTEL LE CHATELLIER EGLISE	08:03
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X03 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.091	PLÉCHÂTEL LE CHATELLIER EGLISE	13:00
CR01.054	PLÉCHÂTEL LE CHATELLIER (S.COMMUNALE)	13:02
BN01.057_2	PANCÉ LA CHAPELLE	13:10
BN01.05M_2	PANCÉ LE MONT SERIN	13:13
CR01.029_2	LE PETIT-FOUGERAY LA SAUVAGERE	13:21
CR01.020	SAULNIÈRES SAULNIERES LA TENNEHAIS	13:31
CR01.060	SAULNIÈRES LA VIEILLE COUR	13:34
CR01.062	SAULNIÈRES BEAU SOLEIL	13:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X03 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.091	PLÉCHÂTEL LE CHATELLIER EGLISE	17:25
CR01.054	PLÉCHÂTEL LE CHATELLIER (S.COMMUNALE)	17:27
BN01.057_2	PANCÉ LA CHAPELLE	17:35
BN01.05M_2	PANCÉ LE MONT SERIN	17:38
CR01.029_2	LE PETIT-FOUGERAY LA SAUVAGERE	17:46
CR01.020	SAULNIÈRES SAULNIERES LA TENNEHAIS	17:56
CR01.060	SAULNIÈRES LA VIEILLE COUR	17:59
CR01.062	SAULNIÈRES BEAU SOLEIL	18:01

X03 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.108_2	BAIN-DE-BRETAGNE ECHASSERIE	18:25
ER01.009_2	ERCÉ-EN-LAMÉE BEAUVAIS	18:28
BN01.077_2	ERCÉ-EN-LAMÉE ABS BELIARD	18:29
BN01.083	ERCÉ-EN-LAMÉE FLEURIAIS CHAPELLE	18:31
BN01.089_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-BELLE-FRIE	18:36
BN01.08A	SAINT-SULPICE-DES-LANDES CHATAIN	18:37
BN01.214	SAINT-SULPICE-DES-LANDES (PARKING RD57)	18:40
BN01.09D	LA DOMINELAIS LA DEVALERIAIS	18:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X04 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
BN01.05O	RETIERS PLACE A. DE ST EXUPERY	07:28
JA01.01W	COËSMES EGLISE	07:41
JA01.072	TRESBŒUF LA BAHUCHAIS	07:53
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X04 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
JA01.072_2	TRESBŒUF LA BAHUCHAIS	13:15
JA01.01W_2	COËSMES EGLISE	13:36
BN01.05O	RETIERS PLACE A. DE ST EXUPERY	13:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X04 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:13
JA01.072_2	TRESBŒUF LA BAHUCHAIS	17:38
JA01.01W_2	COËSMES EGLISE	17:59
BN01.05O	RETIERS PLACE A. DE ST EXUPERY	18:12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X05 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
JA01.075	LALLEU EGLISE	07:40
BN01.318	LALLEU LA DIOTAIS	07:45
JA01.014	LALLEU LES BRUERES	07:49
BN01.09J	LA BOSSE-DE-BRETAGNE BASSE BELANDIERE	07:54
CR01.019	LA BOSSE-DE-BRETAGNE EGLISE	07:58
CR01.021	LA BOSSE-DE-BRETAGNE LE BRIANT	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X05 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
CR01.021_2	LA BOSSE-DE-BRETAGNE LE BRIANT	13:03
CR01.019_2	LA BOSSE-DE-BRETAGNE EGLISE	13:05
BN01.09J_2	LA BOSSE-DE-BRETAGNE BASSE BELANDIERE	13:08
JA01.014_2	LALLEU LES BRUERES	13:12
BN01.318_2	LALLEU LA DIOTAIS	13:15
JA01.075_2	LALLEU EGLISE	13:18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X05 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
CR01.021_2	LA BOSSE-DE-BRETAGNE LE BRIANT	17:28
CR01.019_2	LA BOSSE-DE-BRETAGNE EGLISE	17:30
BN01.09J_2	LA BOSSE-DE-BRETAGNE BASSE BELANDIERE	17:33
JA01.014_2	LALLEU LES BRUERES	17:39
BN01.318_2	LALLEU LA DIOTAIS	17:44
JA01.075_2	LALLEU EGLISE	17:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X06 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
CI01.011	THOURIE BASE DE LOISIRS	07:17
RT01.078	LALLEU FORGE/HAUTE BENARDAIS	07:27
BN01.0C1	TRESBŒUF LA MONDRAIS	07:31
BN01.06R	TRESBŒUF HAUT PUSSAC	07:34
BN01.06U	TRESBŒUF LE HAUT VERRION	07:39
CR01.037	LA BOSSE-DE-BRETAGNE POUCHARD	07:43
BN01.07G	BAIN-DE-BRETAGNE LE-DANE	07:50
BN01.0C0	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PITOUAIS	07:55
BN01.074	BAIN-DE-BRETAGNE LA-BOULAIS	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X06 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.074_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-BOULAIS	12:59
BN01.0C0_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PITOUAIS	13:04
BN01.07G_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-DANE	13:10
CR01.037_2	LA BOSSE-DE-BRETAGNE POUCHARD	13:13
BN01.06U_2	TRESBŒUF LE HAUT VERRION	13:18
BN01.06R_2	TRESBŒUF HAUT PUSSAC	13:22
BN01.0C1_2	TRESBŒUF LA MONDRAIS	13:25
RT01.078_2	LALLEU FORGE/HAUTE BENARDAIS	13:28
CI01.011	THOURIE BASE DE LOISIRS	13:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X06 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.074_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-BOULAIS	17:24
BN01.0C0_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PITOUAIS	17:29
BN01.07G_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-DANE	17:34
CR01.037_2	LA BOSSE-DE-BRETAGNE POUCHARD	17:38
BN01.06U_2	TRESBŒUF LE HAUT VERRION	17:42
BN01.06R_2	TRESBŒUF HAUT PUSSAC	17:46
BN01.0C1_2	TRESBŒUF LA MONDRAIS	17:49
RT01.078_2	LALLEU FORGE/HAUTE BENARDAIS	17:52
CI01.011	THOURIE BASE DE LOISIRS	18:02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X07 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
BN01.174_2	TEILLAY LES HUARDIERES	07:22
35332.001_2	TEILLAY LA CHENAIS ROUSSEL	07:25
BN01.032	ERCÉ-EN-LAMÉE VILLENEUVE/DOHINIERE	07:28
BN01.0A2	ERCÉ-EN-LAMÉE LA ROCHE	07:33
BN01.361	ERCÉ-EN-LAMÉE ST LAURENT	07:36
BN01.06Y	ERCÉ-EN-LAMÉE LE BAS GERMIGNE	07:42
BN01.071	ERCÉ-EN-LAMÉE ABS DE L'OMBRAIS	07:44
BN01.07K	BAIN-DE-BRETAGNE MESSANDAIS	07:47
BN01.07M	BAIN-DE-BRETAGNE LES RIAIS	07:54
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X07 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.07M_2	BAIN-DE-BRETAGNE LES RIAIS	13:01
BN01.07K_2	BAIN-DE-BRETAGNE MESSANDAIS	13:08
BN01.071_2	ERCÉ-EN-LAMÉE ABS DE L'OMBRAIS	13:11
BN01.06Y_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LE BAS GERMIGNE	13:13
BN01.361_2	ERCÉ-EN-LAMÉE ST LAURENT	13:15
BN01.0A2_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LA ROCHE	13:20
BN01.032_2	ERCÉ-EN-LAMÉE VILLENEUVE/DOHINIERE	13:25
35332.001	TEILLAY LA CHENAIS ROUSSEL	13:28
BN01.174	TEILLAY LES HUARDIERES	13:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X07 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.07M_2	BAIN-DE-BRETAGNE LES RIAIS	17:26
BN01.07K_2	BAIN-DE-BRETAGNE MESSANDAIS	17:33
BN01.071_2	ERCÉ-EN-LAMÉE ABS DE L'OMBRAIS	17:36
BN01.06Y_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LE BAS GERMIGNE	17:38
BN01.361_2	ERCÉ-EN-LAMÉE ST LAURENT	17:43
BN01.0A2_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LA ROCHE	17:46
BN01.032_2	ERCÉ-EN-LAMÉE VILLENEUVE/DOHINIERE	17:51
35332.001	TEILLAY LA CHENAIS ROUSSEL	17:54
BN01.174	TEILLAY LES HUARDIERES	17:57

X07 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.0C0_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PITOUAIS	18:22
BN01.071	ERCÉ-EN-LAMÉE ABS DE L'OMBRAIS	18:27
BN01.06Y_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LE BAS GERMIGNE	18:32
35106.003	ERCÉ-EN-LAMÉE PLACE DES ROSES	18:43
JA01.075_2	LALLEU EGLISE	18:53
CI01.011	THOURIE BASE DE LOISIRS	18:57
JA01.02S	LA COUYÈRE ECOLE	19:03
CE01.007	JANZÉ GARE SNCF	19:12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X08 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.111	ERCÉ-EN-LAMÉE LE VERGER	07:35
CI01.009	TEILLAY ECOLES	07:41
BN01.077	ERCÉ-EN-LAMÉE ABS BELIARD	07:51
ER01.009	ERCÉ-EN-LAMÉE BEAUVAIS	07:53
BN01.108	BAIN-DE-BRETAGNE ECHASSERIE	07:58
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X08 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.108_2	BAIN-DE-BRETAGNE ECHASSERIE	13:00
ER01.009_2	ERCÉ-EN-LAMÉE BEAUVAIS	13:05
BN01.077_2	ERCÉ-EN-LAMÉE ABS BELIARD	13:07
CI01.009	TEILLAY ECOLES	13:17
BN01.111_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LE VERGER	13:23

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X08 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.108_2	BAIN-DE-BRETAGNE ECHASSERIE	17:25
ER01.009_2	ERCÉ-EN-LAMÉE BEAUVAIS	17:30
BN01.077_2	ERCÉ-EN-LAMÉE ABS BELIARD	17:32
CI01.009	TEILLAY ECOLES	17:42
BN01.111_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LE VERGER	17:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X09 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
ER01.003	TEILLAY LE FRETAY	07:17
BN01.07Y	ERCÉ-EN-LAMÉE LA CROIX	07:20
BN01.030	ERCÉ-EN-LAMÉE BUSSONNAIS	07:23
BN01.083	ERCÉ-EN-LAMÉE FLEURIAIS CHAPELLE	07:26
BN01.089	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-BELLE-FRIE	07:33
BN01.08A	SAINT-SULPICE-DES-LANDES CHATAIN	07:35
BN01.186	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-CORNULAIS	07:38
BN01.08C	LA DOMINELAIS LA BASSE NOE	07:41
BN01.08D	LA DOMINELAIS LA BORNIERE	07:44
BN01.08I	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PICAUDAIS	07:52
BN01.08G	BAIN-DE-BRETAGNE LA-CALVENAIS	07:54
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X09 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.08G	BAIN-DE-BRETAGNE LA-CALVENAIS	12:59
BN01.08I	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PICAUDAIS	13:01
BN01.08D_2	LA DOMINELAIS LA BORNIERE	13:11
BN01.08C_2	LA DOMINELAIS LA BASSE NOE	13:14
BN01.186_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-CORNULAIS	13:19
BN01.08A_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES CHATAIN	13:22
BN01.089_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-BELLE-FRIE	13:25
BN01.083_2	ERCÉ-EN-LAMÉE FLEURIAIS CHAPELLE	13:30
BN01.030_2	ERCÉ-EN-LAMÉE BUSSONNAIS	13:33
BN01.07Y_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LA CROIX	13:36
ER01.003_2	TEILLAY LE FRETAY	13:39

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X09 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.08G	BAIN-DE-BRETAGNE LA-CALVENAIS	17:24
BN01.08I	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PICAUDAIS	17:26
BN01.08D_2	LA DOMINELAIS LA BORNIERE	17:36
BN01.08C_2	LA DOMINELAIS LA BASSE NOE	17:39
BN01.186_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-CORNULAIS	17:44
BN01.08A_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES CHATAIN	17:47
BN01.089_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-BELLE-FRIE	17:50
BN01.083_2	ERCÉ-EN-LAMÉE FLEURIAIS CHAPELLE	17:55
BN01.030_2	ERCÉ-EN-LAMÉE BUSSONNAIS	17:58
BN01.07Y_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LA CROIX	18:01
ER01.003_2	TEILLAY LE FRETAY	18:04

X09 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.04U_2	PANCÉ RUE DES PAPINAIS	18:21
CR01.035_2	PANCÉ BOURG	18:24
CR01.068_2	PANCÉ L'HOMMERAIS	18:30
BN01.076	CREVIN ZA BEL AIR	18:37
JA01.03Q_2	CHANTELOUP MORIHAN	18:41
JA01.03T_2	CHANTELOUP LES 4 ROUTES	18:47
JA01.088_2	CHANTELOUP CENTRE	18:51
JA01.03W	CHANTELOUP LA TOMASSERIE	18:52
JA01.888	CHANTELOUP CHANTELOUP RUE DES CRUAUX	18:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X10 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.141	GRAND-FOUGERAY BRANZAN	07:31
BN01.095	GRAND-FOUGERAY FIEF RUBE	07:34
BN01.185	GRAND-FOUGERAY LA NOE	07:40
BN01.08N	LA DOMINELAIS DRUNCHERE/MINCAIS	07:42
BN01.087	LA DOMINELAIS LA GROUSSINAIS	07:44
BN01.08O	LA DOMINELAIS LA PETITE MINIERE	07:45
BN01.205	LA DOMINELAIS LA ROCHELLE	07:50
BN01.199	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-HACTAIS	07:52
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X10 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.199_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-HACTAIS	13:05
BN01.205_2	LA DOMINELAIS LA ROCHELLE	13:06
BN01.08O_2	LA DOMINELAIS LA PETITE MINIERE	13:12
BN01.087_2	LA DOMINELAIS LA GROUSSINAIS	13:13
BN01.08N_2	LA DOMINELAIS DRUNCHERE/MINCAIS	13:14
BN01.185_2	GRAND-FOUGERAY LA NOE	13:17
BN01.095_2	GRAND-FOUGERAY FIEF RUBE	13:23
BN01.141_2	GRAND-FOUGERAY BRANZAN	13:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X10 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.199_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES LA-HACTAIS	17:30
BN01.205_2	LA DOMINELAIS LA ROCHELLE	17:31
BN01.08O_2	LA DOMINELAIS LA PETITE MINIERE	17:37
BN01.087_2	LA DOMINELAIS LA GROUSSINAIS	17:38
BN01.08N_2	LA DOMINELAIS DRUNCHERE/MINCAIS	17:39
BN01.185_2	GRAND-FOUGERAY LA NOE	17:42
BN01.095_2	GRAND-FOUGERAY FIEF RUBE	17:48
BN01.141_2	GRAND-FOUGERAY BRANZAN	17:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X11 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
BN01.198	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE BASSE GOUINSAIS	07:27
BN01.092	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-ROUAUDIERE	07:31
BN01.129	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LE-VERGER	07:32
BN01.003	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE TERTRE PLUON	07:36
BN01.188	GRAND-FOUGERAY CROIX DE VAUZELLE	07:45
BN01.192	GRAND-FOUGERAY MAIRIE	07:48
BN01.329_2	GRAND-FOUGERAY BOIS DE LAUNAY	07:53
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X11 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.329	GRAND-FOUGERAY BOIS DE LAUNAY	13:07
BN01.192_2	GRAND-FOUGERAY MAIRIE	13:13
BN01.188_2	GRAND-FOUGERAY CROIX DE VAUZELLE	13:18
BN01.003_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE TERTRE PLUON	13:25
BN01.129_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LE-VERGER	13:27
BN01.092_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-ROUAUDIERE	13:30
BN01.198_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE BASSE GOUINSAIS	13:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X11 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.329	GRAND-FOUGERAY BOIS DE LAUNAY	17:32
BN01.192_2	GRAND-FOUGERAY MAIRIE	17:38
BN01.188_2	GRAND-FOUGERAY CROIX DE VAUZELLE	17:41
BN01.003_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE TERTRE PLUON	17:48
BN01.129_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LE-VERGER	17:50
BN01.092_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-ROUAUDIERE	17:53
BN01.198_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE BASSE GOUINSAIS	17:57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X12 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES

35249.001	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA PENAIS	07:16
BN01.256	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-HORDRAIS	07:19
BN01.120	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-CLAIE	07:21
BN01.04A	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE ENTRELANDES	07:25
BN01.331	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE HAUT MEHANDOUL	07:28
BN01.234	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-JANAIS	07:31
BN01.04F	GRAND-FOUGERAY LE HAUT JANGLAND	07:34
35124.002	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE PLACE D'EMBAS	07:38
BN01.118	GUIPRY-MESSAC BOULIFARD	07:49
BN01.133	BAIN-DE-BRETAGNE LE-PONT AU ROUX	07:58
BN01.135	BAIN-DE-BRETAGNE BEAU CHENE	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X12 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES

BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.135_2	BAIN-DE-BRETAGNE BEAU CHENE	12:56
BN01.133_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-PONT AU ROUX	12:58
BN01.118_2	GUIPRY-MESSAC BOULIFARD	13:06
35124.002_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE PLACE D'EMBAS	13:18
BN01.04F_2	GRAND-FOUGERAY LE HAUT JANGLAND	13:24
BN01.234_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-JANAIS	13:29
BN01.331_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE HAUT MEHANDOUL	13:31
BN01.04A_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE ENTRELANDES	13:34
BN01.120_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-CLAIE	13:38
BN01.256_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-HORDRAIS	13:39
35249.001	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA PENAIS	13:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X12 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.135_2	BAIN-DE-BRETAGNE BEAU CHENE	17:21
BN01.133_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-PONT AU ROUX	17:23
BN01.118_2	GUIPRY-MESSAC BOULIFARD	17:31
35124.002_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE PLACE D'EMBAS	17:43
BN01.04F_2	GRAND-FOUGERAY LE HAUT JANGLAND	17:51
BN01.234_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-JANAIS	17:54
BN01.331_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE HAUT MEHANDOUL	17:56
BN01.04A_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE ENTRELANDES	17:59
BN01.120_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-CLAIE	18:03
BN01.256_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-HORDRAIS	18:04
35249.001	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA PENAIS	18:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X13 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
35124.003	GRAND-FOUGERAY BRANDENEUF	07:21
BN01.0AP	GRAND-FOUGERAY LA HATTAIS	07:26
BN01.134	LA NOË-BLANCHE LES MONTS	07:32
BN01.208	LA NOË-BLANCHE BESNERAIS	07:37
BN01.266	LA NOË-BLANCHE SEVRIGNAC	07:41
35202.001	LA NOË-BLANCHE LANGERAIS	07:44
BN01.147	BAIN-DE-BRETAGNE LA-HOUETTAIS	07:47
BN01.010	BAIN-DE-BRETAGNE LA-JEUSSELINAIS	07:55
BN01.0C4	BAIN-DE-BRETAGNE CARDICHAIS MATIN	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X13 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.126	BAIN-DE-BRETAGNE CARDICHAIS SOIR	12:59
BN01.010	BAIN-DE-BRETAGNE LA-JEUSSELINAIS	13:03
BN01.147_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-HOUETTAIS	13:10
35202.001_2	LA NOË-BLANCHE LANGERAIS	13:12
BN01.266_2	LA NOË-BLANCHE SEVRIGNAC	13:15
BN01.208_2	LA NOË-BLANCHE BESNERAIS	13:19
BN01.134_2	LA NOË-BLANCHE LES MONTS	13:23
BN01.0AP_2	GRAND-FOUGERAY LA HATTAIS	13:29
35124.003_2	GRAND-FOUGERAY BRANDENEUF	13:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X13 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.126	BAIN-DE-BRETAGNE CARDICHAIS SOIR	17:24
BN01.010	BAIN-DE-BRETAGNE LA-JEUSSELINAIS	17:28
BN01.147_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-HOUETTAIS	17:35
35202.001_2	LA NOË-BLANCHE LANGERAIS	17:37
BN01.266_2	LA NOË-BLANCHE SEVRIGNAC	17:40
BN01.208_2	LA NOË-BLANCHE BESNERAIS	17:44
BN01.134_2	LA NOË-BLANCHE LES MONTS	17:48
BN01.0AP_2	GRAND-FOUGERAY LA HATTAIS	17:54
35124.003_2	GRAND-FOUGERAY BRANDENEUF	17:59

X13 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
CR01.069_2	LE SEL-DE-BRETAGNE PLACE DU CALVAIRE	18:25
JA01.070	SAULNIÈRES GRENIER A SEL	18:29
CR01.020	SAULNIÈRES SAULNIERES LA TENNEHAIS	18:32
CR01.060	SAULNIÈRES LA VIEILLE COUR	18:35
CR01.027_2	LE PETIT-FOUGERAY MAIRIE	18:40
CR01.024	LE PETIT-FOUGERAY LE VAL	18:43
BN01.053_2	PANCÉ CHALONGE ABRI	18:45
BN01.213	PANCÉ CHAPELLE SOLEU	18:47
CR01.029_2	LE PETIT-FOUGERAY LA SAUVAGERE	18:53
CR01.065_2	LE PETIT-FOUGERAY LE VIVIER (TRANSFO)	18:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X14 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.144	GUIPRY-MESSAC LA-PAQUERAIS	07:36
BN01.002	LA NOË-BLANCHE LE PEUL	07:44
BN01.01E	LA NOË-BLANCHE TREHEL	07:46
BN01.310	LA NOË-BLANCHE LE BE	07:48
BN01.267	LA NOË-BLANCHE LA HAUTE VILLE	07:56
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X14 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.267	LA NOË-BLANCHE LA HAUTE VILLE	13:03
BN01.310_2	LA NOË-BLANCHE LE BE	13:09
BN01.01E_2	LA NOË-BLANCHE TREHEL	13:11
BN01.002_2	LA NOË-BLANCHE LE PEUL	13:13
BN01.144_2	GUIPRY-MESSAC LA-PAQUERAIS	13:24

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X14 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.267	LA NOË-BLANCHE LA HAUTE VILLE	17:28
BN01.310_2	LA NOË-BLANCHE LE BE	17:34
BN01.01E_2	LA NOË-BLANCHE TREHEL	17:36
BN01.002_2	LA NOË-BLANCHE LE PEUL	17:39
BN01.144_2	GUIPRY-MESSAC LA-PAQUERAIS	17:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X15 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.237	GUIPRY-MESSAC EPINETTES	07:25
BN01.01G	GUIPRY-MESSAC TREGUILY	07:31
BN01.01M	GUIPRY-MESSAC LE-GENETAY	07:35
BN01.143	GUIPRY-MESSAC L'AUBERTIERE	07:36
BN01.01N	GUIPRY-MESSAC LA-GAUCHERAIS	07:41
BN01.254	GUIPRY-MESSAC 23, LA-HOUSSAIS	07:43
BN01.01W	LA NOË-BLANCHE LE PLESSIS	07:50
BN01.311	LA NOË-BLANCHE MERHAULE	07:52
BN01.022	BAIN-DE-BRETAGNE PIN / COGLAIS	08:01
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X15 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.022_2	BAIN-DE-BRETAGNE PIN / COGLAIS	13:00
BN01.311_2	LA NOË-BLANCHE MERHAULE	13:09
BN01.01W_2	LA NOË-BLANCHE LE PLESSIS	13:12
BN01.254_2	GUIPRY-MESSAC 23, LA-HOUSSAIS	13:19
BN01.01N_2	GUIPRY-MESSAC LA-GAUCHERAIS	13:22
BN01.143_2	GUIPRY-MESSAC L'AUBERTIERE	13:29
BN01.01M_2	GUIPRY-MESSAC LE-GENETAY	13:31
BN01.01G_2	GUIPRY-MESSAC TREGUILY	13:36
BN01.237_2	GUIPRY-MESSAC EPINETTES	13:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X15 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.022_2	BAIN-DE-BRETAGNE PIN / COGLAIS	17:22
BN01.311_2	LA NOË-BLANCHE MERHAULE	17:30
BN01.01W_2	LA NOË-BLANCHE LE PLESSIS	17:33
BN01.254_2	GUIPRY-MESSAC 23, LA-HOUSSAIS	17:40
BN01.01N_2	GUIPRY-MESSAC LA-GAUCHERAIS	17:43
BN01.143_2	GUIPRY-MESSAC L'AUBERTIERE	17:50
BN01.01M_2	GUIPRY-MESSAC LE-GENETAY	17:52
BN01.01G_2	GUIPRY-MESSAC TREGUILY	17:58
BN01.237_2	GUIPRY-MESSAC EPINETTES	18:04

X15 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.128	GUIPRY-MESSAC BREIL COTEREL	18:27
BN01.01N	GUIPRY-MESSAC LA-GAUCHERAIS	18:29
BN01.254	GUIPRY-MESSAC 23, LA-HOUSSAIS	18:32
BN01.01E_2	LA NOË-BLANCHE TREHEL	18:36
BN01.118	GUIPRY-MESSAC BOULIFARD	18:41
BN01.00J_2	GUIPRY-MESSAC LA-VILLE-ES ROUX	18:43
35124.003	GRAND-FOUGERAY BRANDENEUF	18:50
BN01.234_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-JANAIS	18:58
BN01.331_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE HAUT MEHANDOUL	18:59
BN01.04A_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE ENTRELANDES	19:02
BN01.257	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE CENTRE	19:07

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X16 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN

GI.020	SAINT-MALO-DE-PHILY LE-DERON	07:30
PH01.010	SAINT-MALO-DE-PHILY PONT NEUF	07:34
BN01.056	SAINT-MALO-DE-PHILY ABS LA-ROBINAIS	07:37
MU01.061	SAINT-MALO-DE-PHILY LA-TENNEDAIS	07:39
CR01.044	PLÉCHÂTEL LA BERRAUDAIS	07:46
BN01.043	PLÉCHÂTEL BREMALIN	07:48
BN01.189	GUIPRY-MESSAC LA-BECHEGRIAIS	07:53
BN01.045	GUIPRY-MESSAC LA GAUDINAIS	07:55
35176.001	GUIPRY-MESSAC GREE	07:57
BN01.01S	BAIN-DE-BRETAGNE L'ABBAYE-DES-LANDES	08:04
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X16 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.01S_2	BAIN-DE-BRETAGNE L'ABBAYE-DES-LANDES	12:58
35176.001_2	GUIPRY-MESSAC GREE	13:02
BN01.189	GUIPRY-MESSAC LA-BECHEGRIAIS	13:07
BN01.045_2	GUIPRY-MESSAC LA GAUDINAIS	13:09
BN01.043_2	PLÉCHÂTEL BREMALIN	13:13
CR01.044	PLÉCHÂTEL LA BERRAUDAIS	13:14
MU01.061	SAINT-MALO-DE-PHILY LA-TENNEDAIS	13:17
BN01.056_2	SAINT-MALO-DE-PHILY ABS LA-ROBINAIS	13:19
PH01.010_2	SAINT-MALO-DE-PHILY PONT NEUF	13:25
GI.020	SAINT-MALO-DE-PHILY LE-DERON	13:27

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X16 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.01S_2	BAIN-DE-BRETAGNE L'ABBAYE-DES-LANDES	17:23
35176.001_2	GUIPRY-MESSAC GREE	17:27
BN01.189	GUIPRY-MESSAC LA-BECHEGRIAIS	17:32
BN01.045_2	GUIPRY-MESSAC LA GAUDINAIS	17:34
BN01.043_2	PLÉCHÂTEL BREMALIN	17:38
CR01.044	PLÉCHÂTEL LA BERRAUDAIS	17:39
MU01.061	SAINT-MALO-DE-PHILY LA-TENNEDAIS	17:42
BN01.056_2	SAINT-MALO-DE-PHILY ABS LA-ROBINAIS	17:44
PH01.010_2	SAINT-MALO-DE-PHILY PONT NEUF	17:50
GI.020	SAINT-MALO-DE-PHILY LE-DERON	17:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X17 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
PI.027	GUIPRY-MESSAC COURBOUTON	07:20
GI.011_2	GUIPRY-MESSAC LE-HIL	07:37
BN01.027	GUIPRY-MESSAC LA-HOCQUINAIE	07:38
MU01.033	GUIPRY-MESSAC LA-CHESNAIE DU SAIN	07:46
PI.054	GUIPRY-MESSAC PORT	07:53
BN01.122	GUIPRY-MESSAC EGLISE	07:55
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X17 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.122_2	GUIPRY-MESSAC EGLISE	13:03
PI.054_2	GUIPRY-MESSAC PORT	13:05
MU01.033	GUIPRY-MESSAC LA-CHESNAIE DU SAIN	13:09
BN01.027_2	GUIPRY-MESSAC LA-HOCQUINAIE	13:16
GI.011_2	GUIPRY-MESSAC LE-HIL	13:20
PI.027_2	GUIPRY-MESSAC COURBOUTON	13:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X17 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.122_2	GUIPRY-MESSAC EGLISE	17:28
PI.054_2	GUIPRY-MESSAC PORT	17:30
MU01.033	GUIPRY-MESSAC LA-CHESNAIE DU SAIN	17:34
BN01.027_2	GUIPRY-MESSAC LA-HOCQUINAIE	17:39
GI.011_2	GUIPRY-MESSAC LE-HIL	17:42
PI.007_2	GUIPRY-MESSAC LA-ROBIDELAIE	17:45

X17 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.01S_2	BAIN-DE-BRETAGNE L'ABBAYE-DES-LANDES	18:20
BN01.01R	BAIN-DE-BRETAGNE LE-FRESNE	18:22
BN01.045	GUIPRY-MESSAC LA GAUDINAIS	18:29
BN01.01P	GUIPRY-MESSAC CARREFOUR DE CLEDY	18:32
BN01.027_2	GUIPRY-MESSAC LA-HOCQUINAIE	18:42
GI.011_2	GUIPRY-MESSAC LE-HIL	18:44
MU01.085_2	GUIPRY-MESSAC TIMOURIAIE/PETIT BONHEUR	18:50
PI.027_2	GUIPRY-MESSAC COURBOUTON	18:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X18 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
MU01.094_2	GUIPRY-MESSAC LA-BASSE MARTINAIE	07:37
MU01.185	GUIPRY-MESSAC CHAUMERAY	07:38
MU01.078	GUIPRY-MESSAC LES PLACES	07:42
PH01.002	SAINT-MALO-DE-PHILY PERDRILAIS	07:47
BN01.0CA_2	SAINT-MALO-DE-PHILY QUENELEUC	07:50
BN01.02P	SAINT-MALO-DE-PHILY PONT MONVOISIN	07:54
BN01.02L_2	SAINT-MALO-DE-PHILY MACAIRE	07:59
MU01.151	SAINT-MALO-DE-PHILY FOULVANDIER	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X18 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
MU01.151_2	SAINT-MALO-DE-PHILY FOULVANDIER	13:03
BN01.02L	SAINT-MALO-DE-PHILY MACAIRE	13:05
BN01.02P_2	SAINT-MALO-DE-PHILY PONT MONVOISIN	13:08
BN01.0CA	SAINT-MALO-DE-PHILY QUENELEUC	13:14
PH01.002	SAINT-MALO-DE-PHILY PERDRILAIS	13:20
MU01.078	GUIPRY-MESSAC LES PLACES	13:27
MU01.185	GUIPRY-MESSAC CHAUMERAY	13:30
MU01.094	GUIPRY-MESSAC LA-BASSE MARTINAIE	13:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X18 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
MU01.151_2	SAINT-MALO-DE-PHILY FOULVANDIER	17:28
BN01.02L	SAINT-MALO-DE-PHILY MACAIRE	17:30
BN01.02P_2	SAINT-MALO-DE-PHILY PONT MONVOISIN	17:33
BN01.0CA	SAINT-MALO-DE-PHILY QUENELEUC	17:39
PH01.002	SAINT-MALO-DE-PHILY PERDRILAIS	17:45
MU01.078	GUIPRY-MESSAC LES PLACES	17:52
MU01.185	GUIPRY-MESSAC CHAUMERAY	17:55
MU01.094	GUIPRY-MESSAC LA-BASSE MARTINAIE	17:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X19 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
GU01.011	SAINT-SENOUX BELLE-ETOILE	07:25
GG01.032	SAINT-SENOUX BUISSON	07:28
GU01.03A	SAINT-SENOUX HAIES/BOUEXIERE	07:30
GU01.01V	SAINT-SENOUX LA-BAUDUINAIS	07:32
GU01.02L	SAINT-SENOUX LA-FIOLAIS	07:36
GU01.02O	SAINT-SENOUX EGLISE	07:42
CR01.047	PLÉCHÂTEL LA CASSIERE	07:50
BN01.02T	PLÉCHÂTEL ABS DU VAL D'UZEL	07:52
CR01.040	PLÉCHÂTEL LA RICHARDIERE	07:58
BN01.0BD	BAIN-DE-BRETAGNE LA-LOUTRAIS	08:02
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X19 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.0BD_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-LOUTRAIS	12:59
CR01.040	PLÉCHÂTEL LA RICHARDIERE	13:01
BN01.02T_2	PLÉCHÂTEL ABS DU VAL D'UZEL	13:05
CR01.047_2	PLÉCHÂTEL LA CASSIERE	13:07
GU01.02O	SAINT-SENOUX EGLISE	13:15
GU01.011_2	SAINT-SENOUX BELLE-ETOILE	13:18
GG01.032_2	SAINT-SENOUX BUISSON	13:20
GU01.03A	SAINT-SENOUX HAIES/BOUEXIERE	13:22
GU01.01V	SAINT-SENOUX LA-BAUDUINAIS	13:24
GU01.02L	SAINT-SENOUX LA-FIOLAIS	13:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X19 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.0BD_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-LOUTRAIS	17:24
CR01.040	PLÉCHÂTEL LA RICHARDIERE	17:26
BN01.02T_2	PLÉCHÂTEL ABS DU VAL D'UZEL	17:30
CR01.047_2	PLÉCHÂTEL LA CASSIERE	17:32
GU01.02O	SAINT-SENOUX EGLISE	17:40
GU01.011_2	SAINT-SENOUX BELLE-ETOILE	17:43
GG01.032_2	SAINT-SENOUX BUISSON	17:45
GU01.03A	SAINT-SENOUX HAIES/BOUEXIERE	17:47
GU01.01V	SAINT-SENOUX LA-BAUDUINAIS	17:49
GU01.02L	SAINT-SENOUX LA-FIOLAIS	17:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X20 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
CR01.049	PLÉCHÂTEL CENTRE	07:44
CR01.042	PLÉCHÂTEL LA BOUESSIERE	07:47
BN01.112	PLÉCHÂTEL MARDIN	07:50
CR01.043_2	PLÉCHÂTEL LA MIAIS	07:52
BN01.293	PLÉCHÂTEL LES PERENELLES	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X20 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.293_2	PLÉCHÂTEL LES PERENELLES	13:01
CR01.043_2	PLÉCHÂTEL LA MIAIS	13:08
BN01.112_2	PLÉCHÂTEL MARDIN	13:11
CR01.049	PLÉCHÂTEL CENTRE	13:16
CR01.042_2	PLÉCHÂTEL LA BOUESSIERE	13:18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X20 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.293_2	PLÉCHÂTEL LES PERENELLES	17:26
CR01.043_2	PLÉCHÂTEL LA MIAIS	17:33
BN01.112_2	PLÉCHÂTEL MARDIN	17:36
CR01.049	PLÉCHÂTEL CENTRE	17:41
CR01.042_2	PLÉCHÂTEL LA BOUESSIERE	17:43

X20 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.135_2	BAIN-DE-BRETAGNE BEAU CHENE	18:23
BN01.133_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-PONT AU ROUX	18:27
BN01.01W	LA NOË-BLANCHE LE PLESSIS	18:32
BN01.290	LA NOË-BLANCHE BOURG	18:39
BN01.222	LA DOMINELAIS LA FOSSARDAIS	18:57
BN01.216	LA DOMINELAIS EGLISE	18:59

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X22 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
BN01.183	TEILLAY LA GARE	07:37
BN01.109	ERCÉ-EN-LAMÉE ERCE EN LAMEE	07:44
BN01.015	ERCÉ-EN-LAMÉE LA VIOLAIS	07:51
BN01.151	ERCÉ-EN-LAMÉE LA FONTAINE	07:53
BN01.079	ERCÉ-EN-LAMÉE PERRAY	07:59
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X22 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.079_2	ERCÉ-EN-LAMÉE PERRAY	13:02
BN01.151_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LA FONTAINE	13:08
BN01.015_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LA VIOLAIS	13:09
BN01.109_2	ERCÉ-EN-LAMÉE ERCE EN LAMEE	13:14
BN01.183_2	TEILLAY LA GARE	13:16

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X22 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.079_2	ERCÉ-EN-LAMÉE PERRAY	17:31
BN01.151_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LA FONTAINE	17:38
BN01.015_2	ERCÉ-EN-LAMÉE LA VIOLAIS	17:39
BN01.109_2	ERCÉ-EN-LAMÉE ERCE EN LAMEE	17:43
BN01.183_2	TEILLAY LA GARE	17:45

X22 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
CR01.052_2	PLÉCHÂTEL LA RENOULAIS	18:24
CR01.051_2	PLÉCHÂTEL L'ARDOUAIS	18:29
35221.001_3	PLÉCHÂTEL LA MIAIS	18:31
CR01.050	PLÉCHÂTEL CECAB	18:39
CR01.049	PLÉCHÂTEL CENTRE	18:40
GU01.077	SAINT-SENOUX CAMBREE/QUATRES ROUTES	18:47
GU01.02T	SAINT-SENOUX BRUZON	18:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X23 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
JA01.01Z	LE THEIL-DE-BRETAGNE GARE SNCF	07:13
JA01.02D	SAINTE-COLOMBE PLACE P. & M. CURIE	07:18
JA01.02S	LA COUYÈRE ECOLE	07:27
JA01.049_2	TRESBŒUF CENTRE	07:35
CR01.024	LE PETIT-FOUGERAY LE VAL	07:49
BN01.053	PANCÉ CHALONGE ABRI	07:52
BN01.213	PANCÉ CHAPELLE SOLEU	07:54
BN01.204	PANCÉ L'HOTEL AUX MERLES	07:56
BN01.055	PANCÉ LA POINCONNIERE	07:59
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X23 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.055_2	PANCÉ LA POINCONNIERE	13:06
BN01.204_2	PANCÉ L'HOTEL AUX MERLES	13:09
BN01.213_2	PANCÉ CHAPELLE SOLEU	13:10
BN01.053_2	PANCÉ CHALONGE ABRI	13:13
CR01.024_2	LE PETIT-FOUGERAY LE VAL	13:16
JA01.049	TRESBŒUF CENTRE	13:27
JA01.02S	LA COUYÈRE ECOLE	13:33
JA01.02D	SAINTE-COLOMBE PLACE P. & M. CURIE	13:39
JA01.01Z	LE THEIL-DE-BRETAGNE GARE SNCF	13:44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X23 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.055_2	PANCÉ LA POINCONNIERE	17:31
BN01.204_2	PANCÉ L'HOTEL AUX MERLES	17:34
BN01.213_2	PANCÉ CHAPELLE SOLEU	17:35
BN01.053_2	PANCÉ CHALONGE ABRI	17:38
CR01.024_2	LE PETIT-FOUGERAY LE VAL	17:41
JA01.049	TRESBŒUF CENTRE	17:52
JA01.02S	LA COUYÈRE ECOLE	17:58
JA01.02D	SAINTE-COLOMBE PLACE P. & M. CURIE	18:04
JA01.01Z	LE THEIL-DE-BRETAGNE GARE SNCF	18:09

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X24 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: HERMES	
BN01.231	GRAND-FOUGERAY BERNARDAIS	07:36
BN01.098	GRAND-FOUGERAY MONTAUDEVERT	07:38
35124.001	GRAND-FOUGERAY RIVERAIS	07:40
BN01.175	LA DOMINELAIS LA ROULAIS	07:45
BN01.084	LA DOMINELAIS BASSE ROULAIS	07:48
BN01.09E	LA DOMINELAIS LE PONT DES ILES	07:52
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X24 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.09E_2	LA DOMINELAIS LE PONT DES ILES	13:11
BN01.084_2	LA DOMINELAIS BASSE ROULAIS	13:14
BN01.175_2	LA DOMINELAIS LA ROULAIS	13:16
35124.001_2	GRAND-FOUGERAY RIVERAIS_2	13:21
BN01.098_2	GRAND-FOUGERAY MONTAUDEVERT	13:23
BN01.231_2	GRAND-FOUGERAY BERNARDAIS	13:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X24 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.09E_2	LA DOMINELAIS LE PONT DES ILES	17:36
BN01.084_2	LA DOMINELAIS BASSE ROULAIS	17:39
BN01.175_2	LA DOMINELAIS LA ROULAIS	17:41
35124.001_2	GRAND-FOUGERAY RIVERAIS_2	17:46
BN01.098_2	GRAND-FOUGERAY MONTAUDEVERT	17:48
BN01.231_2	GRAND-FOUGERAY BERNARDAIS	17:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X26 MATIN

BN01.026	**Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN**	
BN01.170	GUIPRY-MESSAC PRES VONAUD	07:45
BN01.128	GUIPRY-MESSAC BREIL COTEREL	07:48
BN01.035	GUIPRY-MESSAC 5, LA-GUIHARDAIS	07:49
BN01.290	LA NOË-BLANCHE BOURG	07:53
BN01.0A9	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PAGONNAIS	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X26 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.0A9_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PAGONNAIS	13:03
BN01.290	LA NOË-BLANCHE BOURG	13:09
BN01.033	GUIPRY-MESSAC 2, LA-GUIHARDAIS	13:13
BN01.128_2	GUIPRY-MESSAC BREIL COTEREL	13:14
BN01.170_2	GUIPRY-MESSAC PRES VONAUD	13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X26 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.0A9_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-PAGONNAIS	17:28
BN01.290	LA NOË-BLANCHE BOURG	17:34
BN01.033	GUIPRY-MESSAC 2, LA-GUIHARDAIS	17:38
BN01.128_2	GUIPRY-MESSAC BREIL COTEREL	17:39
BN01.170_2	GUIPRY-MESSAC PRES VONAUD	17:40

X26 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.091	PLÉCHÂTEL LE CHATELLIER EGLISE	18:22
CR01.054	PLÉCHÂTEL LE CHATELLIER (S.COMMUNALE)	18:23
CR01.057_2	POLIGNÉ LA GANDOUFLAIS	18:28
CR01.011_2	BOURG-DES-COMPTES ABS MARTINIERE	18:35
CR01.004_2	BOURG-DES-COMPTES CENTRE	18:38
CR01.009	BOURG-DES-COMPTES NOES/CALTAIS	18:40
CR01.032	BOURG-DES-COMPTES PIERRE BANCHE	18:44
CR01.002_2	BOURG-DES-COMPTES RUE DE LA GARE	18:51
CR01.001_2	BOURG-DES-COMPTES LA POMMERAIE	18:54
03302	BOURG-DES-COMPTES LA MUSSAIS	18:56
03306	BOURG-DES-COMPTES HERDROUAIS	18:58
CR01.006_2	BOURG-DES-COMPTES CHAUSSEE	19:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X27 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN

35168.034	VAL D'ANAST PRESBYTERE	07:25
PI.02F_2	LIEURON LIEURON	07:34
PI.01Y	LOHÉAC PK CHATEAUBRIAND	07:39
PI.01Z_2	LOHÉAC LOUMETTE	07:42
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X27 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
PI.01Y_2	LOHÉAC PK CHATEAUBRIAND	13:15
PI.01Z	LOHÉAC LOUMETTE	13:17
PI.02F	LIEURON LIEURON	13:25
35168.034	VAL D'ANAST PRESBYTERE	13:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X27 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
PI.01Y_2	LOHÉAC PK CHATEAUBRIAND	17:44
PI.01Z	LOHÉAC LOUMETTE	17:46
PI.02F	LIEURON LIEURON	17:54
35168.034	VAL D'ANAST PRESBYTERE	18:03

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X28 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
PI.034	BRUC-SUR-AFF BRUC SUR AFF	07:24
PI.02K	PIPRIAC LA HAUTIERE	07:31
MU01.216	PIPRIAC CENTRE	07:36
RD01.105	PIPRIAC PIPRIAC RUE DE L'AVENIR	07:38
BN01.217	GUIPRY-MESSAC GIRAUDIERE	07:48
MU01.112_2	GUIPRY-MESSAC LA-RENONNIERE	07:49
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X28 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
MU01.112	GUIPRY-MESSAC LA-RENONNIERE	13:08
BN01.217_2	GUIPRY-MESSAC GIRAUDIERE	13:09
35219.001	PIPRIAC RUE DE L'AVENIR	13:16
MU01.216	PIPRIAC CENTRE	13:19
PI.02K_2	PIPRIAC LA HAUTIERE	13:23
PI.034_2	BRUC-SUR-AFF BRUC SUR AFF	13:28

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X28 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
MU01.112	GUIPRY-MESSAC LA-RENONNIERE	17:33
BN01.217_2	GUIPRY-MESSAC GIRAUDIERE	17:34
35219.001	PIPRIAC RUE DE L'AVENIR	17:41
MU01.216	PIPRIAC CENTRE	17:44
PI.02K_2	PIPRIAC LA HAUTIERE	17:48
PI.034_2	BRUC-SUR-AFF BRUC SUR AFF	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X29 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.156	GUIGNEN BIFFOUE	07:25
GU01.02X	GUIGNEN BOURG	07:28
GI.00S	GUIPRY-MESSAC TREMAC	07:40
BN01.149	GUIPRY-MESSAC LIBERATION	07:45
MU01.198	GUIPRY-MESSAC LES OURMES	07:46
BN01.212	GUIPRY-MESSAC LOTISSEMENT	07:51
BN01.01R_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-FRESNE	08:01
BN01.202	BAIN-DE-BRETAGNE BUTINAIS/DAVIAIS	08:03
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X29 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.202_2	BAIN-DE-BRETAGNE BUTINAIS/DAVIAIS	12:57
BN01.01R_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-FRESNE	12:59
BN01.212_2	GUIPRY-MESSAC LOTISSEMENT	13:06
MU01.198_2	GUIPRY-MESSAC LES OURMES	13:11
BN01.149_2	GUIPRY-MESSAC LIBERATION	13:12
GI.00S_2	GUIPRY-MESSAC TREMAC	13:16
GU01.02X_2	GUIGNEN BOURG	13:27
BN01.156_2	GUIGNEN BIFFOUE	13:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X29 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.202_2	BAIN-DE-BRETAGNE BUTINAIS/DAVIAIS	17:22
BN01.01R_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-FRESNE	17:29
BN01.212_2	GUIPRY-MESSAC LOTISSEMENT	17:31
MU01.198_2	GUIPRY-MESSAC LES OURMES	17:36
BN01.149_2	GUIPRY-MESSAC LIBERATION	17:37
GI.00S_2	GUIPRY-MESSAC TREMAC	17:41
GU01.02X_2	GUIGNEN BOURG	17:52
BN01.156_2	GUIGNEN BIFFOUE	17:55

X29 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
PI.104	GUIPRY-MESSAC ROCHE/BOUILLONS	18:30
35129.001_3	GUIPRY-MESSAC LES OURMES	18:31
BN01.217_2	GUIPRY-MESSAC GIRAUDIERE	18:33
35219.001	PIPRIAC RUE DE L'AVENIR	18:40
MU01.216	PIPRIAC CENTRE	18:42
PI.02K_2	PIPRIAC LA HAUTIERE	18:53
PI.034	BRUC-SUR-AFF BRUC SUR AFF	19:02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X30 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN

GU01.077	SAINT-SENOUX CAMBREE/QUATRES ROUTES	07:32
GU01.02T	SAINT-SENOUX BRUZON	07:36
PH01.000	SAINT-MALO-DE-PHILY BOURG	07:40
GG01.004	SAINT-MALO-DE-PHILY LA-BRUERE	07:43
BN01.119	PLÉCHÂTEL HAMONNAIS	07:46
BN01.110	PLÉCHÂTEL LA FAROULLAIS	07:52
BN01.03P	BAIN-DE-BRETAGNE LA-LOSSAIS	07:57
BN01.03Q	BAIN-DE-BRETAGNE L'AUBRIAIS	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X30 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.03P_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-LOSSAIS	13:00
BN01.03Q_2	BAIN-DE-BRETAGNE L'AUBRIAIS	13:04
BN01.110_2	PLÉCHÂTEL LA FAROULLAIS	13:10
BN01.119	PLÉCHÂTEL HAMONNAIS	13:15
GG01.004	SAINT-MALO-DE-PHILY LA-BRUERE	13:20
PH01.000	SAINT-MALO-DE-PHILY BOURG	13:25
GU01.02T_2	SAINT-SENOUX BRUZON	13:30
GU01.077_2	SAINT-SENOUX CAMBREE/QUATRES ROUTES	13:33

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X30 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.03P_2	BAIN-DE-BRETAGNE LA-LOSSAIS	17:25
BN01.03Q_2	BAIN-DE-BRETAGNE L'AUBRIAIS	17:29
BN01.110_2	PLÉCHÂTEL LA FAROULLAIS	17:35
BN01.119	PLÉCHÂTEL HAMONNAIS	17:40
GG01.004	SAINT-MALO-DE-PHILY LA-BRUERE	17:45
PH01.000	SAINT-MALO-DE-PHILY BOURG	17:50
GU01.02T_2	SAINT-SENOUX BRUZON	17:55
GU01.077_2	SAINT-SENOUX CAMBREE/QUATRES ROUTES	17:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X31 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.024	TEILLAY LA CHAPELLE	07:38
BN01.181	TEILLAY LA COUR AU MERCIER	07:41
BN01.176	TEILLAY ST MALO	07:45
CI01.009	TEILLAY ECOLES	07:48
BN01.07Q	TEILLAY LES NOUETTES	07:51
BN01.07S	ERCÉ-EN-LAMÉE CROIX BRAULT	07:54
BN01.332	ERCÉ-EN-LAMÉE PIERRES GRISES	07:57
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X31 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.332_2	ERCÉ-EN-LAMÉE PIERRES GRISES	13:05
BN01.07S_2	ERCÉ-EN-LAMÉE CROIX BRAULT	13:08
BN01.07Q_2	TEILLAY LES NOUETTES	13:10
CI01.009	TEILLAY ECOLES	13:11
BN01.176_2	TEILLAY ST MALO	13:14
BN01.181_2	TEILLAY LA COUR AU MERCIER	13:21
BN01.024_2	TEILLAY LA CHAPELLE	13:24

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X31 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.332_2	ERCÉ-EN-LAMÉE PIERRES GRISES	17:30
BN01.07S_2	ERCÉ-EN-LAMÉE CROIX BRAULT	17:33
BN01.07Q_2	TEILLAY LES NOUETTES	17:35
CI01.009	TEILLAY ECOLES	17:36
BN01.176_2	TEILLAY ST MALO	17:39
BN01.181_2	TEILLAY LA COUR AU MERCIER	17:46
BN01.024_2	TEILLAY LA CHAPELLE	17:49

X31 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.07M_2	BAIN-DE-BRETAGNE LES RIAIS	18:27
BN01.079	ERCÉ-EN-LAMÉE PERRAY	18:32
BN01.07Q_2	TEILLAY LES NOUETTES	18:46
CI01.009	TEILLAY ECOLES	18:47
BN01.181	TEILLAY LA COUR AU MERCIER	18:52
BN01.174_2	TEILLAY LES HUARDIERES	18:54
35332.001_2	TEILLAY LA CHENAIS ROUSSEL	18:56
BN01.032_2	ERCÉ-EN-LAMÉE VILLENEUVE/DOHINIERE	18:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X32 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
CE01.009	PIRÉ-CHANCÉ CENTRE	07:20
CE01.013	AMANLIS CENTRE	07:30
CE01.007	JANZÉ GARE SNCF	07:40
JA01.070_2	SAULNIÈRES GRENIER A SEL	07:52
CR01.069_2	LE SEL-DE-BRETAGNE PLACE DU CALVAIRE	07:56
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X32 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
CR01.069_2	LE SEL-DE-BRETAGNE PLACE DU CALVAIRE	13:02
JA01.070	SAULNIÈRES GRENIER A SEL	13:05
CE01.007	JANZÉ GARE SNCF	13:16
CE01.013	AMANLIS CENTRE	13:26
CE01.009_2	PIRÉ-CHANCÉ CENTRE	13:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X32 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
CR01.069_2	LE SEL-DE-BRETAGNE PLACE DU CALVAIRE	17:27
JA01.070	SAULNIÈRES GRENIER A SEL	17:30
CE01.007	JANZÉ GARE SNCF	17:41
CE01.013	AMANLIS CENTRE	17:51
CE01.009_2	PIRÉ-CHANCÉ CENTRE	18:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X33 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: CAT-TIV	
CR01.033	PANCÉ LES MELLIERS	07:45
CR01.069_2	LE SEL-DE-BRETAGNE PLACE DU CALVAIRE	07:51
BN01.04U	PANCÉ RUE DES PAPINAIS	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X33 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.04U_2	PANCÉ RUE DES PAPINAIS	13:02
CR01.033_2	PANCÉ LES MELLIERS	13:11
CR01.069	LE SEL-DE-BRETAGNE PLACE DU CALVAIRE	13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X33 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.04U_2	PANCÉ RUE DES PAPINAIS	17:22
CR01.033_2	PANCÉ LES MELLIERS	17:31
CR01.069	LE SEL-DE-BRETAGNE PLACE DU CALVAIRE	17:35

X33 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CAT-TIV	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.094	LA BOSSE-DE-BRETAGNE SOURG	18:30
CR01.019	LA BOSSE-DE-BRETAGNE EGLISE	18:34
CR01.018_2	LA BOSSE-DE-BRETAGNE HAUTE BOSSE	18:36
JA01.049	TRESBŒUF CENTRE	18:41
JA01.02D	SAINTE-COLOMBE PLACE P. & M. CURIE	18:49
JA01.01W_2	COËSMES EGLISE	18:53
BN01.05O	RETIERS PLACE A. DE ST EXUPERY	19:02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X34 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.09D	LA DOMINELAIS LA DEVALERIAIS	07:34
BN01.104	LA DOMINELAIS LES HIAUX	07:40
BN01.214	SAINT-SULPICE-DES-LANDES (PARKING RD57)	07:46
BN01.08V	BAIN-DE-BRETAGNE MONTIAULE	07:56
BN01.190	BAIN-DE-BRETAGNE LE-TERTRE DU MILIEU	07:58
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X34 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.190_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-TERTRE DU MILIEU	13:07
BN01.08V_2	BAIN-DE-BRETAGNE MONTIAULE	13:09
BN01.214_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES (PARKING RD57)	13:19
BN01.104_2	LA DOMINELAIS LES HIAUX	13:23
BN01.09D_2	LA DOMINELAIS LA DEVALERIAIS	13:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X34 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.190_2	BAIN-DE-BRETAGNE LE-TERTRE DU MILIEU	17:32
BN01.08V_2	BAIN-DE-BRETAGNE MONTIAULE	17:34
BN01.214_2	SAINT-SULPICE-DES-LANDES (PARKING RD57)	17:44
BN01.104_2	LA DOMINELAIS LES HIAUX	17:48
BN01.09D_2	LA DOMINELAIS LA DEVALERIAIS	17:51

X34 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.329	GRAND-FOUGERAY BOIS DE LAUNAY	18:30
BN01.263_2	GRAND-FOUGERAY VILLENEUVE	18:31
BN01.270_2	GRAND-FOUGERAY LA VIEILLE CURE	18:34
BN01.192_2	GRAND-FOUGERAY MAIRIE	18:37
BN01.194_2	GRAND-FOUGERAY LE GRAND VAL	18:40
BN01.003	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE TERTRE PLUON	18:54

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X35 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.067	PLÉCHÂTEL LES SEPT BROUEES	07:46
CR01.051	PLÉCHÂTEL L'ARDOUAIS	07:52
CR01.052	PLÉCHÂTEL LA RENOULAIS	07:58
BN01.298	PLÉCHÂTEL LA HAUTE GREE	08:00
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X35 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.298_2	PLÉCHÂTEL LA HAUTE GREE	12:59
CR01.052_2	PLÉCHÂTEL LA RENOULAIS	13:01
CR01.051_2	PLÉCHÂTEL L'ARDOUAIS	13:08
CR01.050	PLÉCHÂTEL CECAB	13:14

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X35 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.298_2	PLÉCHÂTEL LA HAUTE GREE	17:24
CR01.052_2	PLÉCHÂTEL LA RENOULAIS	17:26
CR01.051_2	PLÉCHÂTEL L'ARDOUAIS	17:33
CR01.050	PLÉCHÂTEL CECAB	17:39

X35 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.323_2	BAIN-DE-BRETAGNE CHESNAIS	18:25
BN01.08G	BAIN-DE-BRETAGNE LA-CALVENAIS	18:29
BN01.08D_2	LA DOMINELAIS LA BORNIERE	18:33
35098.001	LA DOMINELAIS LES HIAUX 18H	18:36
BN01.271	LA DOMINELAIS LANDE DE LA MINIERE	18:40
BN01.08O_2	LA DOMINELAIS LA PETITE MINIERE	18:42
BN01.08N_2	LA DOMINELAIS DRUNCHERE/MINCAIS	18:45
BN01.095_2	GRAND-FOUGERAY FIEF RUBE	18:51
BN01.141	GRAND-FOUGERAY BRANZAN	18:53
BN01.231	GRAND-FOUGERAY BERNARDAIS	18:56
BN01.098	GRAND-FOUGERAY MONTAUDEVERT	18:58
35124.001	GRAND-FOUGERAY RIVERAIS	19:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X36 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: CAT-TIV	
CR01.006	BOURG-DES-COMPTES CHAUSSEE	07:33
CR01.012	BOURG-DES-COMPTES HERDROUAIS	07:35
CR01.005	BOURG-DES-COMPTES LA MUSSAIS	07:37
CR01.001	BOURG-DES-COMPTES LA POMMERAIE	07:40
CR01.009	BOURG-DES-COMPTES NOES/CALTAIS	07:44
CR01.032	BOURG-DES-COMPTES PIERRE BANCHE	07:46
CR01.011	BOURG-DES-COMPTES ABS MARTINIERE	07:53
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X36 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
CR01.011_2	BOURG-DES-COMPTES ABS MARTINIERE	13:09
CR01.009	BOURG-DES-COMPTES NOES/CALTAIS	13:13
CR01.032	BOURG-DES-COMPTES PIERRE BANCHE	13:15
CR01.001_2	BOURG-DES-COMPTES LA POMMERAIE	13:20
03302	BOURG-DES-COMPTES LA MUSSAIS	13:21
03306	BOURG-DES-COMPTES HERDROUAIS	13:23
CR01.006_2	BOURG-DES-COMPTES CHAUSSEE	13:24

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X36 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
CR01.011_2	BOURG-DES-COMPTES ABS MARTINIERE	17:34
CR01.009	BOURG-DES-COMPTES NOES/CALTAIS	17:38
CR01.032	BOURG-DES-COMPTES PIERRE BANCHE	17:40
CR01.001_2	BOURG-DES-COMPTES LA POMMERAIE	17:45
03302	BOURG-DES-COMPTES LA MUSSAIS	17:46
03306	BOURG-DES-COMPTES HERDROUAIS	17:48
CR01.006_2	BOURG-DES-COMPTES CHAUSSEE	17:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X38 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: CAT-TIV	
JA01.03Y_2	CHANTELOUP CHANTELOUP POUEZ	07:33
BN01.04W	CHANTELOUP LES BEZIERS	07:35
BN01.069	CREVIN SALLE DES BRUYERES	07:43
BN01.229	CREVIN MIMOSAS	07:46
BN01.228	CREVIN PROMENADE	07:48
BN01.227	CREVIN RUE DES SPORTS	07:49
CR01.056_2	POLIGNÉ MONTRU	07:57
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X38 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
CR01.056	POLIGNÉ MONTRU	13:06
BN01.069	CREVIN SALLE DES BRUYERES	13:10
BN01.229_2	CREVIN MIMOSAS	13:12
BN01.228_2	CREVIN PROMENADE	13:13
BN01.227	CREVIN RUE DES SPORTS	13:14
BN01.04W	CHANTELOUP LES BEZIERS	13:20
JA01.03Y	CHANTELOUP CHANTELOUP POUEZ	13:22

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X38 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
CR01.056	POLIGNÉ MONTRU	17:31
BN01.069	CREVIN SALLE DES BRUYERES	17:34
BN01.229_2	CREVIN MIMOSAS	17:36
BN01.228_2	CREVIN PROMENADE	17:37
BN01.227	CREVIN RUE DES SPORTS	17:38
BN01.04W	CHANTELOUP LES BEZIERS	17:44
JA01.03Y	CHANTELOUP CHANTELOUP POUEZ	17:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X39 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
JA01.03Q	CHANTELOUP MORIHAN	07:44
BR01.00O	CREVIN EGLISE	07:51
BN01.226	CREVIN RUE DU SOLEIL	07:53
BN01.076_2	CREVIN ZA BEL AIR	07:55
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X39 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.076	CREVIN ZA BEL AIR	13:05
BN01.226_2	CREVIN RUE DU SOLEIL	13:09
BR01.00O	CREVIN EGLISE	13:15
JA01.03Q_2	CHANTELOUP MORIHAN	13:19

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X39 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.076	CREVIN ZA BEL AIR	17:30
BN01.226_2	CREVIN RUE DU SOLEIL	17:34
BR01.00O	CREVIN EGLISE	17:41
JA01.03Q_2	CHANTELOUP MORIHAN	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X40 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
CR01.002_2	BOURG-DES-COMPTES RUE DE LA GARE	07:39
CR01.004	BOURG-DES-COMPTES CENTRE	07:43
CR01.057	POLIGNÉ LA GANDOUFLAIS	07:53
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:02

X40 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
CR01.057_2	POLIGNÉ LA GANDOUFLAIS	13:05
CR01.004_2	BOURG-DES-COMPTES CENTRE	13:15
CR01.002	BOURG-DES-COMPTES RUE DE LA GARE	13:19

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X40 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
CR01.057_2	POLIGNÉ LA GANDOUFLAIS	17:30
CR01.004_2	BOURG-DES-COMPTES CENTRE	17:40
CR01.002	BOURG-DES-COMPTES RUE DE LA GARE	17:44

X40 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
BN01.201	BAIN-DE-BRETAGNE LE-CLEU/MERINAIS	18:28
BN01.124_2	GUIPRY-MESSAC MIGORAIS	18:30
BN01.123_2	GUIPRY-MESSAC LES LOGES	18:39
BN01.170_2	GUIPRY-MESSAC PRES VONAUD	18:41
BN01.122_2	GUIPRY-MESSAC EGLISE	18:43
BN01.212_2	GUIPRY-MESSAC LOTISSEMENT	18:44
PI.054	GUIPRY-MESSAC PORT	18:46
MU01.115_2	GUIPRY-MESSAC LA-CORVAISERIE	18:47
PI.01F	GUIPRY-MESSAC CENTRE	18:48
PI.03S	GUIPRY-MESSAC L'HOTEL HUE	18:49
GI.009_2	GUIPRY-MESSAC LA-COTTAIE	18:53
BN01.054	GUIPRY-MESSAC VILLERMY	18:54
GI.003_2	PIPRIAC LES EMAILLERIES	18:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X41 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.294	GRAND-FOUGERAY CIMETIERE	07:41
BN01.263	GRAND-FOUGERAY VILLENEUVE	07:44
BN01.262	GRAND-FOUGERAY BEAU SOLEIL	07:47
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X41 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.262_2	GRAND-FOUGERAY BEAU SOLEIL	13:14
BN01.263_2	GRAND-FOUGERAY VILLENEUVE	13:17
BN01.294_2	GRAND-FOUGERAY CIMETIERE	13:20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X41 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.262_2	GRAND-FOUGERAY BEAU SOLEIL	17:39
BN01.263_2	GRAND-FOUGERAY VILLENEUVE	17:42
BN01.294_2	GRAND-FOUGERAY CIMETIERE	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X42 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.257	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE CENTRE	07:28
BN01.328	GRAND-FOUGERAY ABORDS NEUF VILLES	07:33
BN01.259	GRAND-FOUGERAY MACHETAIS	07:37
BN01.260	GRAND-FOUGERAY TANNERIES	07:39
BN01.270	GRAND-FOUGERAY LA VIEILLE CURE	07:42
BN01.00E	GRAND-FOUGERAY BARDOUILLERE	07:46
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X42 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.00E_2	GRAND-FOUGERAY BARDOUILLERE	13:13
BN01.270_2	GRAND-FOUGERAY LA VIEILLE CURE	13:20
BN01.260_2	GRAND-FOUGERAY TANNERIES	13:23
BN01.259_2	GRAND-FOUGERAY MACHETAIS	13:24
BN01.328_2	GRAND-FOUGERAY ABORDS NEUF VILLES	13:28
BN01.257	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE CENTRE	13:33

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X42 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.00E_2	GRAND-FOUGERAY BARDOUILLERE	17:38
BN01.270_2	GRAND-FOUGERAY LA VIEILLE CURE	17:45
BN01.260_2	GRAND-FOUGERAY TANNERIES	17:48
BN01.259_2	GRAND-FOUGERAY MACHETAIS	17:49
BN01.328_2	GRAND-FOUGERAY ABORDS NEUF VILLES	17:53
BN01.257	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE CENTRE	17:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X43 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.075	LA DOMINELAIS LA HERROUINAIS	07:38
BN01.216	LA DOMINELAIS EGLISE	07:45
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X43 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.216_2	LA DOMINELAIS EGLISE	13:15
BN01.075_2	LA DOMINELAIS LA HERROUINAIS	13:22

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X43 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.216_2	LA DOMINELAIS EGLISE	17:40
BN01.075_2	LA DOMINELAIS LA HERROUINAIS	17:47

X43 18H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
35012.002	BAIN-DE-BRETAGNE LYCEE 18H	18:15
CR01.040_2	PLÉCHÂTEL LA RICHARDIERE	18:33
BN01.119	PLÉCHÂTEL HAMONNAIS	18:38
BN01.02T_2	PLÉCHÂTEL ABS DU VAL D'UZEL	18:43
GU01.02O	SAINT-SENOUX EGLISE	18:53
GU01.011_2	SAINT-SENOUX BELLE-ETOILE	18:56
GU01.03A	SAINT-SENOUX HAIES/BOUEXIERE	18:58
GU01.02L	SAINT-SENOUX LA-FIOLAIS	19:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X44 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN

BN01.0AX	GRAND-FOUGERAY LAMBERDAIS	07:26
BN01.073	GRAND-FOUGERAY LA PERDRILAIS	07:30
BN01.194	GRAND-FOUGERAY LE GRAND VAL	07:35
BN01.048_2	GRAND-FOUGERAY LA BRULONNAIS	07:36
BN01.277	GRAND-FOUGERAY LANGERAIS	07:39
BN01.058	GRAND-FOUGERAY LA BATAILLAIS	07:45
BN01.271_2	LA DOMINELAIS LANDE DE LA MINIERE	07:47
BN01.218	LA DOMINELAIS LA GREE CHARUEL	07:50
BN01.219	LA DOMINELAIS CREON / CORBELAIS	07:52
BN01.222	LA DOMINELAIS LA FOSSARDAIS	07:54
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X44 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.222_2	LA DOMINELAIS LA FOSSARDAIS	13:08
BN01.219_2	LA DOMINELAIS CREON / CORBELAIS	13:10
BN01.218_2	LA DOMINELAIS LA GREE CHARUEL	13:12
BN01.271	LA DOMINELAIS LANDE DE LA MINIERE	13:14
BN01.058_2	GRAND-FOUGERAY LA BATAILLAIS	13:16
BN01.277_2	GRAND-FOUGERAY LANGERAIS	13:22
BN01.048	GRAND-FOUGERAY LA BRULONNAIS	13:25
BN01.194	GRAND-FOUGERAY LE GRAND VAL	13:26
BN01.073	GRAND-FOUGERAY LA PERDRILAIS	13:29
BN01.0AX	GRAND-FOUGERAY LAMBERDAIS	13:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X44 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.222_2	LA DOMINELAIS LA FOSSARDAIS	17:33
BN01.219_2	LA DOMINELAIS CREON / CORBELAIS	17:35
BN01.218_2	LA DOMINELAIS LA GREE CHARUEL	17:37
BN01.271	LA DOMINELAIS LANDE DE LA MINIERE	17:39
BN01.058_2	GRAND-FOUGERAY LA BATAILLAIS	17:41
BN01.277_2	GRAND-FOUGERAY LANGERAIS	17:47
BN01.048	GRAND-FOUGERAY LA BRULONNAIS	17:50
BN01.194	GRAND-FOUGERAY LE GRAND VAL	17:51
BN01.073	GRAND-FOUGERAY LA PERDRILAIS	17:54
BN01.0AX	GRAND-FOUGERAY LAMBERDAIS	17:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X45 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
GI.003	PIPRIAC LES EMAILLERIES	07:27
BN01.054	GUIPRY-MESSAC VILLERMY	07:32
BN01.018	GUIPRY-MESSAC LA-BAUCELAIE	07:36
BN01.014	GUIPRY-MESSAC MALON	07:37
PI.03S	GUIPRY-MESSAC L'HOTEL HUE	07:41
PI.01F_2	GUIPRY-MESSAC CENTRE	07:47
BN01.065	BAIN-DE-BRETAGNE CARREFORT/LE-CLEU	08:04
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X45 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.065_2	BAIN-DE-BRETAGNE CARREFORT/LE-CLEU	13:03
PI.01F	GUIPRY-MESSAC CENTRE	13:15
PI.03S_2	GUIPRY-MESSAC L'HOTEL HUE	13:16
BN01.014_2	GUIPRY-MESSAC MALON	13:23
BN01.018_2	GUIPRY-MESSAC LA-BAUCELAIE	13:25
BN01.054	GUIPRY-MESSAC VILLERMY	13:29
GI.003_2	PIPRIAC LES EMAILLERIES	13:32

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X45 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.065_2	BAIN-DE-BRETAGNE CARREFORT/LE-CLEU	17:28
PI.01F	GUIPRY-MESSAC CENTRE	17:40
PI.03S_2	GUIPRY-MESSAC L'HOTEL HUE	17:41
BN01.014_2	GUIPRY-MESSAC MALON	17:48
BN01.018_2	GUIPRY-MESSAC LA-BAUCELAIE	17:50
BN01.054	GUIPRY-MESSAC VILLERMY	17:54
GI.003_2	PIPRIAC LES EMAILLERIES	17:57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X47 MATIN

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN	
PI.019	GUIPRY-MESSAC GRAVOT	07:41
MU01.115	GUIPRY-MESSAC LA-CORVAISERIE	07:46
BN01.01P	GUIPRY-MESSAC CARREFOUR DE CLEDY	07:53
BN01.127	GUIPRY-MESSAC CHEMIN-DES-LANDES	07:55
BN01.123	GUIPRY-MESSAC LES LOGES	07:56
BN01.124_2	GUIPRY-MESSAC MIGORAIS	07:58
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	08:10

X47 MERCREDI MIDI

	Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	12:50
BN01.124	GUIPRY-MESSAC MIGORAIS	12:59
BN01.123_2	GUIPRY-MESSAC LES LOGES	13:01
BN01.127_2	GUIPRY-MESSAC CHEMIN-DES-LANDES	13:03
BN01.01P_2	GUIPRY-MESSAC CARREFOUR DE CLEDY	13:04
MU01.115_2	GUIPRY-MESSAC LA-CORVAISERIE	13:10
PI.019	GUIPRY-MESSAC GRAVOT	13:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

23/10/2025

Centre scolaire de BAIN DE BRETAGNE: circuits spécifiques.

X47 17H15

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN-DE-BRETAGNE GARE ROUTIERE	17:15
BN01.124	GUIPRY-MESSAC MIGORAIS	17:24
BN01.123_2	GUIPRY-MESSAC LES LOGES	17:26
BN01.127_2	GUIPRY-MESSAC CHEMIN-DES-LANDES	17:28
BN01.01P_2	GUIPRY-MESSAC CARREFOUR DE CLEDY	17:29
MU01.115_2	GUIPRY-MESSAC LA-CORVAISERIE	17:35
PI.019	GUIPRY-MESSAC GRAVOT	17:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.